



Communiqué du Maire

Chères Cominoises, chers Cominois,

Depuis la semaine dernière, l'activité reprend progressivement son cours avec notamment la réouverture des écoles, des entreprises et des commerces ou encore la circulation des transports en commun. Néanmoins, mesures de distanciation et gestes barrières restent de mise et doivent être respectés afin d'éviter tout risque de contamination.

Depuis le 19 avril, en complément des gestes barrières, le port du masque est apparu comme fortement conseillé voire obligatoire dans certaines conditions. Pour **assurer l'approvisionnement en masques des 12 500 Cominois**, la Ville s'est associée au Conseil Régional des Hauts-de-France, au Centre social de Comines et à l'association "Des savoirs à la louche".

Grace à l'action de chacun, ce sont 3 masques qui seront distribués à chaque habitant.

Les personnes âgées de plus de 65 ans en seront les premiers bénéficiaires. La distribution aura lieu le **samedi 23 mai directement à domicile**. Celles qui ne seraient pas inscrites sur les listes électorales peuvent se rapprocher du Centre Communal d'Action Sociale afin de se faire connaître au 03 28 38 82 00. Toutes recevront 1 masque offert par la Région, 1 masque offert par la Ville et 1 masque confectionné par les bénévoles du Centre social de Comines et de l'association "Des savoirs à la louche".

Pour réaliser ce dernier, **plus de 4 000 pièces de tissus découpés aux dimensions requises, près de 1 km d'élastique et 40 000 m de fil** ont été commandés par la Ville auprès de la société cominoise Sagaert et au total, ce sont près de **40 bénévoles** qui ont mis à contribution leurs talents qu'ils soient couturiers ou non, pour épingle, plier et coudre l'ensemble de ces masques dans un formidable élan citoyen.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour les en remercier. Cette « sortie de crise » ne pourra se faire que collectivement et c'est un bel exemple de solidarité, dénué d'arrière pensées.

La distribution des masques aux moins de 65 ans sera organisée en 10 points de retrait rapide correspondant aux sites des bureaux de vote. Les Cominois pourront retirer leurs masques le **samedi 30 mai de 8h à 20h** dans leur bureau de vote habituel ou dans celui le plus proche de leur domicile pour les habitants non-inscrits sur les listes électorales (avec justificatif de domicile). Une seule personne du foyer est invitée à se déplacer. Le retrait sera possible sur présentation d'une pièce d'identité et, pour les membres du foyer, sur présentation du livret de famille, la présentation de la carte d'électeur favorisant le pointage sur les listes.

La distribution s'effectuera par ordre alphabétique : le matin pour les noms de familles de A à L et l'après-midi pour ceux de M à Z.

Les personnes ne pouvant être présentes le samedi 30 mai peuvent faire retirer leurs masques par un proche muni des justificatifs ou pourront se rendre **à partir du mardi 2 juin** à l'accueil de l'Hôtel de Ville (munies des justificatifs demandés) où leurs masques leur seront remis.

Suite à la réunion organisée avec les commerçants, leurs besoins en masques, visières, gants, gel hydro-alcoolique, rubalise, etc ont été recensés. Les premières livraisons ont eu lieu il y a quelques jours maintenant. J'invite ceux qui ne se seraient pas encore manifestés à le faire en adressant un mail à contact@ville-comines.fr.

La Ville met également à disposition des **assistantes maternelles** des visières de protection, en complément du matériel fourni par les services de la Protection maternelle et infantile. Les personnes intéressées peuvent se rapprocher de la Maison de l'enfance.

Enfin, en accord avec le directeur de la maison de retraite « Les fleurs de la Lys » une **première dotation de masques jetables** a été remise ce mercredi par la Municipalité, ces masques jetables permettront d'équiper les familles et les résidents qui ne peuvent évidemment se servir de masques lavables lors de leur visite ou déplacement.

Grand enjeu du déconfinement, la réouverture des écoles décidée par le Gouvernement et cadrée par l'Education Nationale à travers un protocole sanitaire détaillé (document consultable sur www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-reouverture-des-ecoles-colleges-et-lycees-303546).

La reprise s'organise sur la base du volontariat et les enseignements à distance se poursuivent.

A Comines, la **réouverture progressive des établissements scolaires** à compter du 14 mai a été décidée conjointement par la Ville, l'Inspecteur de l'Education Nationale, les Directeurs et les associations de parents d'élèves.

Une dernière rencontre conduite par la Ville et les Directeurs d'écoles et réunissant cette fois-ci les parents d'associations d'élèves a permis de **présenter les mesures sanitaires et organisationnelles instaurées dans chaque établissement**.

En outre, l'accueil périscolaire du matin et du soir ainsi que celui du mercredi pour les enfants scolarisés dans les écoles publiques est assuré par la Ville.

A partir du 2 juin et jusqu'à nouvel ordre, des **repas froids seront livrés** par la société API dans les établissements scolaires.

Durant toute la période s'étalant jusqu'à la fin de l'année scolaire, l'accueil périscolaire et la fourniture des repas pour les écoles publiques et privées ne seront pas facturés.

Les **enfants des personnels prioritaires et soignants** continueront eux à être accueillis dans les mêmes conditions que celles mises en place depuis le début du confinement, comme les personnes âgées isolées continueront à être appelées, comme les repas continueront à leur être livrés.

Pendant cette période exceptionnelle, les services municipaux continuent de s'adapter à cette situation nouvelle. Les **cours de l'école municipale de musique se font aujourd'hui entièrement en ligne** et c'est prochainement la Médiathèque Ducarin qui proposera un **service de commande et de retrait de livres** pour l'ensemble de ses abonnés.

Enfin, pour soulager les commerçants du centre-ville le plus rapidement possible, j'ai demandé et obtenu le **redémarrage du chantier de la Grand place**. Seuls trois chantiers MEL bénéficient de ces dispositions expérimentales indispensables pour protéger les compagnons des entreprises et les riverains qui subissent ces travaux. Le pavage a donc repris ce mercredi et un nouveau planning de livraison nous sera communiqué après avoir évalué le temps nécessaire aux gestes barrières et aux décontaminations obligatoires.

Comptant sur l'implication de tous dans l'effort commun, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Votre Maire,
Alain Detournay